



L'ECHO CFDT HFNO

INFOS SUITE AUX CSE DE JUILLET 2025 :

Lors du CSE du 25 juillet 2025, les élus ont tous quitté la séance après avoir lu la déclaration ci-dessous :

La couleur orange n'est peut-être pas la couleur des vainqueurs pour la direction HFNO, mais pour la CFDT, c'est la couleur qui se bat pour :
Faire respecter les droits des salariés.

Déclaration inter-syndicale (CFDT-FO-SNTS-UNSA)

« Madame la Présidente,

Les représentants des personnels de l'EFS dénoncent avec force l'absence de propositions de la Direction Nationale dans les NAO de cette année.

La Direction poursuit aveuglément son plan de transformation, son ambition plasma et prépare un Contrat d'Objectif et de Performance.

Les salariés sont sous pression : recrutements difficiles, conditions de travail dégradées, équilibre vie professionnelle / vie personnelle mis à mal. La gouvernance de l'EFS nous presse sans considération !

Le vendredi 13 juin, lors de la dernière séance de négociation, un nouveau cap a été franchi dans le mépris : aucune mesure salariale ou d'amélioration des conditions de travail n'a été proposée par la Direction.

Pas de reconnaissance. Les salariés se sentent oubliés ! Pourtant, début 2025, la Direction Nationale promettait une enveloppe spécifique pour des revalorisations salariales.

Où est passée cette promesse ?

CHAQUE ÉQUIPE DE L'EFS SE MOBILISE SANS RELÂCHE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE !

Les syndicats présents autour de cette table se mobilisent et exigent fermement :

- Des augmentations salariales significatives (a minimas alignés sur l'inflation 2024)
- Des mesures concrètes d'amélioration des conditions de travail

C'est pourquoi, et dans l'attente de la signature d'un protocole de fin de conflit, l'ensemble des élus du CSE quitte la séance ce jour ».

La CFDT et UNSA souhaite ajouter à cette déclaration

« L'attitude de dédain de la direction HFNO à l'égard du dialogue social et des instances représentatives du personnel vient renforcer notre conviction dans cette démarche ».

Madame Manteau prend acte et ajoute que « vous n'êtes pas dans la couleur du jour, la couleur des vainqueurs est le jaune, l'orange étant la couleur d'un vainqueur d'étape ».

Ce que prévoit la signature du protocole de fin de conflit :

Après un début d'été marqué à l'EFS par une grève et une mobilisation des personnels et **les représentants CFDT**, la direction nationale de l'EFS a été contrainte de faire des avancées significatives.

300€

C'est le montant de la prime exceptionnelle, dont pourront bénéficier en octobre les personnels présents depuis au moins 9 mois dans l'établissement.



Le 5 juillet 2025 vos élus **CFDT** se sont mobilisés pour faire valoir les droits des salariés dans les régions ainsi qu'au siège national de l'EFS.

Mais ce protocole de fin de conflit prévoit d'autres choses :

- **Négociation d'un nouvel accord d'intéressement** en 2026, lié à la performance de nos activités. La **CFDT** défend aussi des indicateurs sociaux et environnementaux. L'humain doit être replacé au centre.
- **+100€ de droits annuel aux CESU garde d'enfant et une extension jusqu'à l'entrée en maternelle.** Une demande de la **CFDT** depuis 2022.
- Des discussions entre la Direction et les Organisations Syndicales pour **améliorer la qualité de vie au travail** (QVCT),
- une **étude sur la planification des collectes mobiles et maisons du don**, avec indicateurs comme les retours de collectes après la planification, le nombre de lits par IDE au plasma, ...
- **Reprise des discussions sur le travail de nuit.** La **CFDT** porte l'harmonisation des règles en la matière avec comme base le contrat de travail spécifique « nuit », mais aussi des règles élémentaires sur le contenu du travail.

La **CFDT** continue à travailler sur les nouvelles classifications et les rémunérations associées. La **CFDT** ne peut que regretter que ce dossier avance trop lentement. Néanmoins, **la CFDT reste force de proposition pour l'amélioration de la rémunération des salariés**, en prenant en compte l'évolution des métiers et du marché du travail.



[COMMUNICATION RÉGIONALE - CFDT - EFS](#)

Une réunion de CSE exceptionnelle a eu lieu le 25 juillet à laquelle la RS (Représentante Syndicale) CFDT était présente :

Suspension du « Plasma tour »

Concernant l'ambition plasma, la direction nous informe que le projet est actuellement **en suspens**, cela dans l'attente d'obtenir un accord de l'ANSM.

BHSCT (Bilan Hygiène Sécurité Conditions de Travail)

Déclaration CFDT BHSCT 2024

Le BHSCT 2024 montre une forte augmentation au niveau des accident de travail bénin, ainsi que les

AT (accidents du travail) avec arrêt. La **CFDT** remarque que les accidents trajet restent stable par rapport à 2023, mais malheureusement il n'y a aucune amélioration lorsque l'on compare ces 2 dernière années à 2022 ou les AT de trajet étaient au nombre de 15, contre 25 en 2023, et 26 en 2024. Cela pourrait indiquer un besoin urgent d'effort de prévention ciblés sur les trajets domicile-travail ainsi que les différents déplacements entre les sites.

Il est aussi constaté une augmentation des AT bénin chez le personnel intérimaire en 2024, a contrario les autres types d'AT pour ce personnel est en constante diminution. Contrairement à 2023, la **CFDT** constate une baisse des AT dans les services support, c'est un point positif indiquant éventuellement l'amélioration des conditions de travail dans ces zones. Le nombre d'AT reste stable dans les laboratoires, mais il est important d'y travailler afin de faire diminuer activement le nombre d'incidents. Cela met en lumière un secteur où des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire baisser ces chiffres. Malheureusement, l'activité prélèvement montre une hausse persistante des accidents ces deux dernières années. Cela signale un problème de fond qui demande une analyse approfondie des méthodes, du matériel et des conditions de travail propres à cette tâche.

Il est également à noter qu'une surveillance doit être faite sur les items accidents du travail, des risques routiers, des risques liés à la charge physique et des risques de trébuchement. Cette progression continue depuis 2022 pourrait indiquer une faille globale dans la prévention des risques au sein de l'entreprise.

Après une période de stabilité, le taux de fréquence des accidents a fortement augmenté. C'est l'indicateur le plus criant d'une dégradation majeure de la sécurité, signifiant que les accidents surviennent bien plus souvent qu'avant.

Au vu de ces constats, La **CFDT** émet donc un avis **défavorable** au BHSCT 2024, Il est important de travailler sur les AT et la **CFDT réitère sa demande concernant la reprise des réunions de travail entre les membres de la CSSCT et le service HSE dédiées aux accidents du travail** comme au précédent mandat, ce qui avait un effet plutôt positif sur la diminution des AT les précédentes années. Cette collaboration passée avait démontré son efficacité pour réduire les incidents.

Remettre en place ces échanges permettra de :

- ✚ Analyser en détail chaque accident.
- ✚ Identifier leurs causes profondes.
- ✚ Définir et mettre en œuvre des actions préventives et correctives ciblées.
- ✚ Assurer un suivi rigoureux des mesures prises.

Cette démarche collaborative est indispensable pour inverser la tendance actuelle et garantir un environnement de travail plus sûr pour toutes et tous.



Ambition plasma

La direction souhaite l'élargissement des horaires des maisons du don la semaine avec la mise en place d'ouvertures de MDD les samedis toute la journée. Cela dans le cadre de l'**ambition plasma**, et aussi dans l'objectif d'augmenter les plages horaires sur ces journées.

Les maisons du don de **Lille, Valenciennes, Caen seront dorénavant ouvertes tous les samedis après-midi**. Ce changement serait mis en place sur la **P5** (date limite de remise des plannings le 14/08/25).



La **Maison du Don d'Amiens** va **modifier et étendre ses horaires d'ouverture** certaines journées. Ces ajustements seront effectifs à partir de la **P6**.



Concernant les **médecins TMC**, pour la région HFNO 7 médecins sont actuellement opérationnels à hauteur de 50% de leur temps de travail.

Actuellement il y aurait 2 horaires sur plusieurs régions :

- 7h45 – 14h15 pour les régions (AURA, BRET, CPDL, **HFNO**, NVAQ)
- 7h45 – 16h45 pour les régions (GEST, PACAC, IDFR, **HFNO**).

Selon la direction, les médecins HFNO ont accepté de travailler ponctuellement jusqu'à 18h45 lors des ouvertures des MDD les samedis en TJ avec les régions GEST, PACAC et IDFR.



Traitement des poches à J+1 au service des préparations des PSL à compter du 29 octobre 2025

Actuellement en HFNO :

Lille Belfort 20% traités à J Zéro et 80% à J1.

Pour BG 100% traités à J1

Les problématiques rencontrées :

- ✚ Retour avec clé USB, difficultés récurrentes pour les prélèvements et la prépa, régulièrement ticket AMI
- ✚ Coût pour les retours intermédiaires

Traitement à J1 au service PSL : selon la direction

- ✚ Risque de déclassement en Cat 2 pour le plasma, mais qui serait maîtrisé avec le déploiement des gommettes sur les bacs en prélèvement,
- ✚ Besoin d'un sas plus grand de 11m² à 19m² pour mieux ranger mieux trier dans le service de réception des PSL,
- ✚ Pas d'impact sur la fraîcheur des plaquettes,
- ✚ Pas d'impact logistique au contraire cela serait avantageux
- ✚ Pas d'impact pour les prélèvements avec arrêt des cups en collecte mobile rendant plus fluide le midi,
- ✚ Pas d'impact pour le service qualité (CQ)
- ✚ En semaine sur un cycle de 8 semaines : +1.7 matin par cycle, et -1.7 après-midi par cycle. Le samedi et les jours fériés : +0.7 matin par cycle soit passage de 4 samedis travaillés à 4.7 samedis.

A la demande de la **CFDT** concernant la présence des chefs d'équipe les week-ends, Mr Bruwaert nous confirme leur présence sur ces périodes.

Projet des travaux de la MDD de Bois-Guillaume

Les travaux débuteront en septembre avec en prévision un déménagement de la salle de prélèvement le 28 août 2025.

Le dossier ANSM est actuellement en cours pour le déménagement de l'activité le temps des travaux.

Un passage de la CSSCT sera fait à la fin des travaux. *(Et pour le PDP ?)*

Le matériel présent dans salle de réunion de BG sera stocké sur le site d'Amiens Etouvie le temps des travaux.

Les formations auront lieu dans le bâtiment 2, avec accompagnement étant donné que l'accès à ce bâtiment est limité.

Le Sas sera déverrouillé sur les horaires de la MDD.

L'accès PMR sera temporairement utilisé pour les rolls.

Les poches ACDA seront jetées dans la poubelle déchet ménager.

Le vestiaire sera installé au niveau N-1.

Des mesures seront prises pour sécuriser les locaux, faites par un prestataire extérieur garant du plan de prévention.

L'activité du centre de soin sera maintenue, avec un accès par le PLER.

Modification du contrat de nettoyage

Il n'y aura pas d'impact pour la logistique

Apport d'un plateau repas pour les malades du centre de soin pour leur collation

Harmonisation temps installation en collecte

ATTENTION CHANGEMENT UNIQUEMENT EN HAUTS DE FRANCE

Attention GRILLE INDICATIVE (mais bien sûr !!!!) Les temps seront ajustés en fonction de l'éloignement de la salle par rapport au véhicule, ascenseur, mobilier à déplacer.... **On y croit 😞**

Depuis plusieurs années la CFDT demande une harmonisation du temps d'installation des collectes, OUI..... Mais vers le HAUT pour la Normandie et non vers le BAS pour Les Hauts de France.

Arrêtons de taper encore une fois sur le personnel qui est aujourd'hui à bout de souffle.

Le prochain CSE aura lieu le 7 août 2025

Merci de nous transmettre vos questions

cfdt.hfno@gmail.com

***Vos représentants
CFDT vous souhaitent
de bonnes vacances !***





THEMES	VOS DROITS
Congé maternité ou congé parental :	entretien avec la DRH et/ou de sa hiérarchie pour préparer la reprise d'activité. Pour le congé maternité obtention de la moyenne des AI de la catégorie.
Absences examens médicaux, suivi de la grossesse et des suites de l'accouchement :	Absences examens médicaux, suivi de la grossesse et des suites de l'accouchement : pour le conjoint, 3 autorisations d'absences prises en charge en temps de travail effectif pour assister aux examens médicaux.
Congé paternité :	maintien intégral du salaire.
Congé parental :	période d'activité temps partiel ou suspension du contrat de travail jusqu'aux 6 ans de l'enfant.
Congés de proche aidant, solidarité familiale, soutien familial	article (2.3.5.3).
Médecine préventive :	pour les salariés de plus de 50 ans, 1 journée tous les 5 ans pour réaliser le bilan de santé de la CPAM. Une demi-journée par année civile pour acte de prévention médicale.
Travailleurs de nuit :	pour les salariés de plus de 48 ans, 1 nuit de repos conventionnel par trimestre.
Entretien professionnel :	avec les services RH, pour les salariés de plus de 45 ans ayant au moins 10 ans d'ancienneté.
Intégration et accompagnement des jeunes	Parcours d'accueil et d'intégration. Désignation d'un référent. Entretien de suivi.
Fin de carrière :	pour les salariés dont le temps de travail est supérieur ou égal à 80% possibilité de réduire son temps de travail si à moins de 2 ans de la retraite. Prime mensuelle de 5%. Prise en charge par l'établissement des cotisations au régime général comme un temps plein. CET utilisable pour une cessation progressive ou totale d'activité 2 ans avant la fin de la carrière.
CESU petite enfance :	Si vous avez des enfants de moins de 3 ans, vous pouvez bénéficier de chèque emploi service avec participation de l'établissement.

Abonnez-vous à la [newsletter CFDT](#)

Vos DSR :
 Sophie MOIMBA - 06.23.49.08.11 - Baptiste BRUANT - 06.60.99.03.21
cfdt.hfno@gmail.com